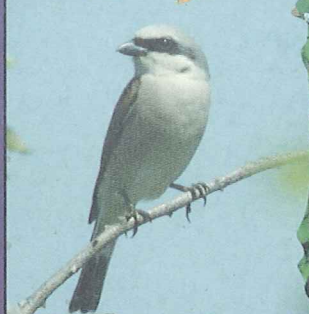
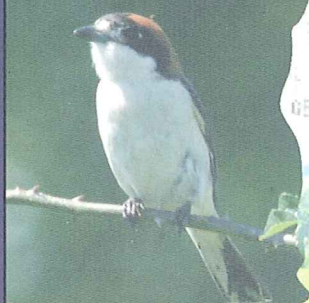




Les

# Pies-grièches



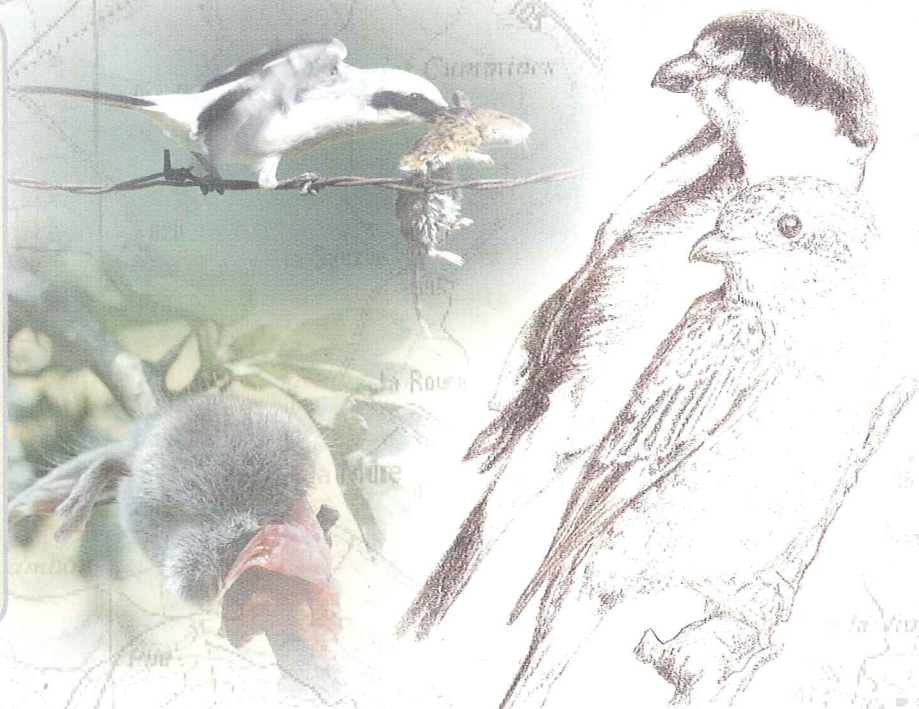
La Loire des Oiseaux



# Les Pies-grièches

## UNE FAMILLE AUX MŒURS ÉTRANGES

Les pies-grièches sont des passereaux qui se perchent souvent tout au sommet des buissons ou des grands arbres pour surveiller leur territoire. Ces petits prédateurs, au bec légèrement crochu, utilisent les épines, la fourche des branches voire même les barbelés pour empaler leur proies. Cela leur permet de les décortiquer ou de les stocker. Ces « réserves » sont appelées des lardoirs.



## La Pie-grièche écorcheur

### UN HÔTE DES BUISSONS

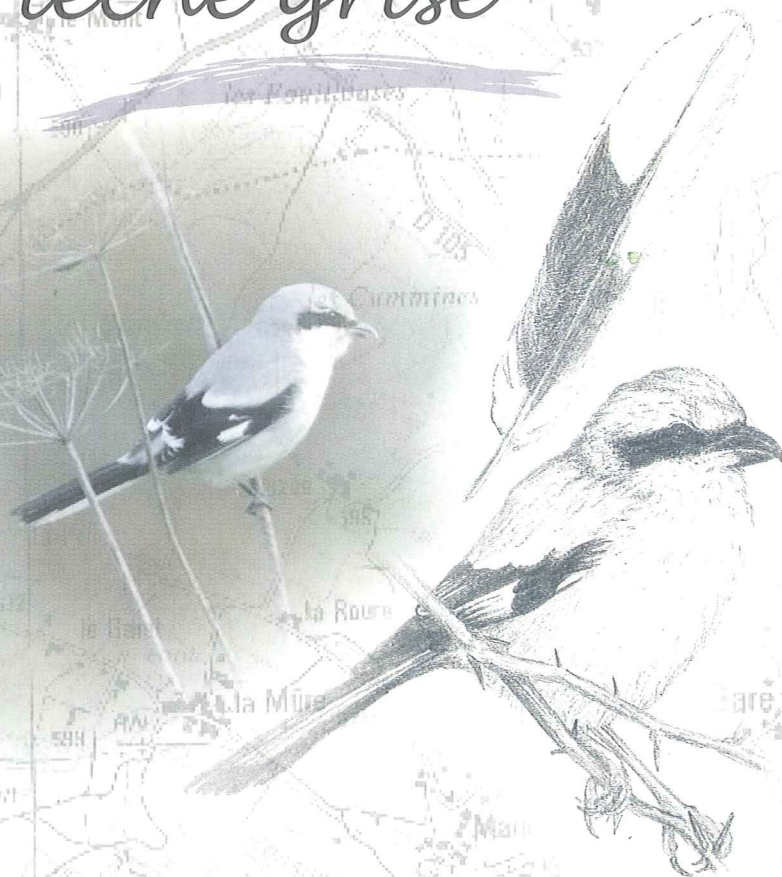
C'est un oiseau d'une taille comprise entre le moineau et le merle. Le mâle s'identifie grâce à son manteau roux, son ventre chamois, son bandeau noir sur les yeux et sa calotte grise. Sa queue noire largement bordée de blanc s'agite régulièrement lorsque la Pie-grièche écorcheur est inquiet. La femelle est nettement plus terne et son plumage est à dominante brune.



# La Pie-grièche grise

## LA SENTINELLE DES PRAIRIES

Cet oiseau migrateur partiel et farouche s'observe souvent en haut des arbres d'où il guette ses proies. La Pie-grièche grise est presque de la même taille qu'un merle. Son masque noir contraste fortement avec le gris de son manteau, les parties noires de ses ailes et le blanc de son ventre. Le mâle et la femelle ont un plumage identique.



# La Pie-grièche à tête rousse

## UNE RARETÉ DU BOCAGE

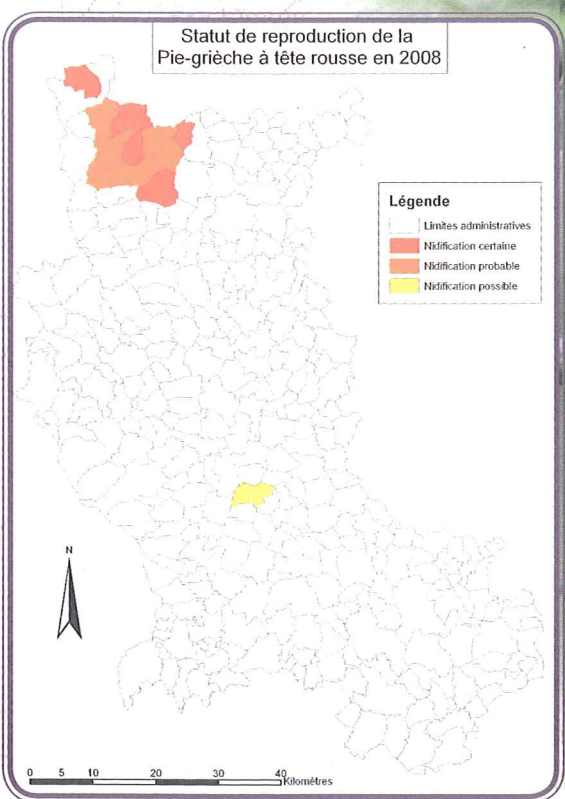
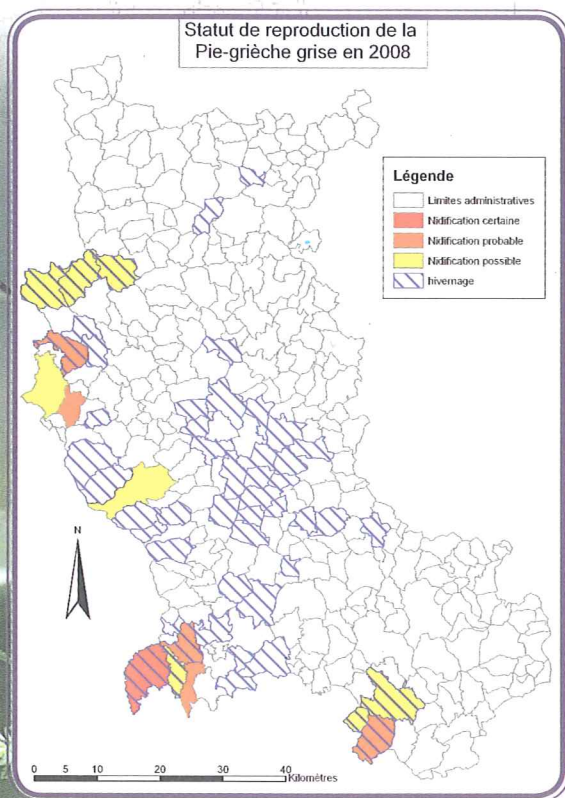
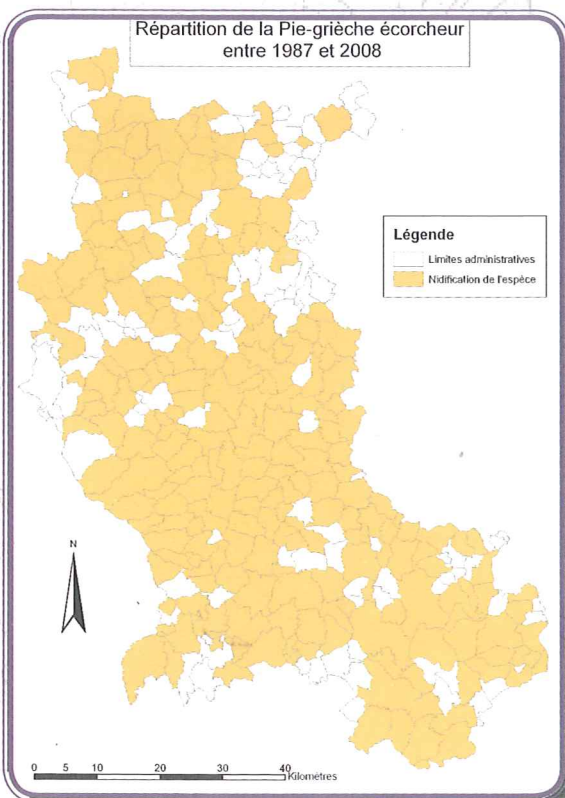
Cette espèce d'origine méditerranéenne présente un plumage contrasté noir et blanc qui permet rapidement de l'identifier. Sa calotte rousse qui descend jusque sur sa nuque en fait un très bel oiseau. La Pie-grièche à tête rousse est d'une taille équivalente à celle de la Pie-grièche écorcheur mais sa silhouette est plus svelte et élancée.



# Les Pies-grièches dans la Loire

## UN INTÉRÊT PARTICULIER EN 2008

En 2008, soutenue par le Conseil Général de la Loire, la LPO Loire mène une étude concernant les trois espèces. Leur répartition, leur abondance et le lien entre leur présence et les pratiques agricoles ont pu être précisés. L'objectif reste de proposer des pratiques de gestion aux acteurs des territoires ruraux.



## UNE PROSPECTION DES MILIEUX FAVORABLES

Le parcours des milieux favorables aux deux espèces les plus menacées a permis de découvrir plusieurs couples. La pie-grièche grise compterait 18 à 20 couples et la pie-grièche à tête rousse entre 15 et 20. La pie-grièche écorcheur n'a pas fait l'objet d'une recherche particulière. L'ensemble des citations de cette espèce nous amène à estimer sa population entre 2000 et 4000 couples pour le département.

# Bilan et résultats

## L'HABITAT PRIVILÉGIÉ : LES MILIEUX AGRICOLES EXTENSIFS

Les trois espèces sont indicatrices de pratiques agricoles durables et de paysages de campagne traditionnelle. Les Pie-grièches ont besoin de grandes quantités de proies accessibles ce qui explique leur attrait pour le pâturage extensif. La végétation est alors suffisamment diversifiée ce qui attire beaucoup d'insectes.

De plus, celle-ci est assez rase pour permettre aux oiseaux d'utiliser l'affût, leur technique de chasse habituelle. Aussi, l'arbre et la haie ont une place importante dans leur territoire.



## LES SECTEURS PRÉFÉRÉS DES 3 ESPÈCES



### LA PIE-GRÈCHE ÉCORCHEUR

Les buissons isolés ou les haies constituent les éléments incontournables du territoire de cette espèce. On la rencontre sur la plupart des communes du département et ses bastions sont la plaine roannaise, les Monts du Forez et les 2 gorges de la Loire.



### LA PIE-GRÈCHE GRISE

Les vastes ensembles de prairies humides et les arbres isolés représentent le milieu type pour l'espèce. On la retrouve ainsi dans les hautes vallées des Bois Noirs, sur les plateaux au sud des Monts de la Madeleine et des Monts du Forez, à l'ouest du Pilat et sur les Hautes Chaumes.



### LA PIE-GRÈCHE À TÊTE ROUSSE

Dans le département, l'espèce est liée au bocage à partir du moment où les vieux chênes et leurs branches basses sont préservés. Elle est nicheuse en plaine, dans l'extrême nord-ouest du département, côtoyant l'élevage du charolais.



## UNE REPRODUCTION À L'ABRI DES REGARDS

Selon les espèces, la reproduction s'étale de mars à juillet. Le nid est toujours en hauteur et souvent bien dissimulé. La pie-grièche écorcheur le bâtit au cœur des buissons épineux, tandis que les deux autres espèces choisissent les branches latérales des vieux arbres fruitiers ou une fourche sommitale noyée dans le gui.

## UNE MIGRATION SUBSAHARIENNE

A l'exception de la Pie-grièche grise qui hiverne généralement à proximité de son territoire de reproduction, les pie-grièches sont des migratrices au long cours. La pie-grièche écorcheur hiverne dans les savanes du tiers sud-est de l'Afrique et contourne la Méditerranée par l'est tandis que la pie-grièche à tête rousse est une hivernante subsaharienne qui se cantonne dans les savanes du Sahel.

# Des menaces à prendre au sérieux

## DES ESPÈCES MENACÉES

Ces trois espèces sont protégées et la pie-grièche écorcheur (cantonnée à l'Europe) est inscrite à l'annexe 1 de la « Directive Oiseaux ».

Elles ont toutes connu un déclin au cours des dernières années.

D'après l'étude du Muséum National d'Histoire Naturelle sur 1989-2007, la Pie-grièche écorcheur a perdu 28 % de ses effectifs, la Pie-grièche grise et la Pie-grièche à tête rousse ont respectivement perdu 38 % et 14 % de leurs effectifs sur 2001-2007.

Liées aux paysages agricoles traditionnels, les pies-grièches sont menacées par :

- la destruction de leur habitat (assèchement des prairies humides, mise en culture, destruction des haies et taille des vieux arbres)
- la diminution des ressources alimentaires sur leur territoire de reproduction et leur zone d'hivernage (destruction chimique des populations de micromammifères, traitements antiparasitaires sur le bétail et utilisation généralisée d'herbicides et d'insecticides).

## QUELS GESTES POUR PROTÉGER ?

Les pies-grièches occupent des territoires relativement vastes, souvent exploités par des agriculteurs. Leur sauvegarde passe par une agriculture extensive plus respectueuse de l'environnement. Les actions à privilégier :

- limiter au maximum voire supprimer l'emploi d'herbicides et d'insecticides et d'antiparasitaires
- cesser le drainage des prairies humides
- diminuer les chargements de leurs pâtures
- conserver les haies, les vieux arbres et les vergers de haute tige.

Ces actions seront également favorables à l'ensemble de la faune des espaces agricoles et contribueront à la préservation de la ressource en eau, de la richesse des sols et de la qualité paysagère.

Conseil général de la Loire - Délégation au Développement Durable, à l'Aménagement du Territoire et à l'Agriculture (DATA)

Flétel - du Département - 2 rue Charles De Gaulle - 42022 Saint-Etienne cedex 1 - tél. : 04 77 48 42 42 - mail : info@cg42.fr - site web : www.loire.fr

LPO - Ligue pour la Protection des Oiseaux - délégation Loire

4 rue de la Richelandière 42100 Saint-Etienne - tél. : 04 77 41 46 90 - mail : loire@lpo.fr - site web : www.loire.lpo.fr

- Rédaction : LPO Loire
- Conception graphique : www.creabeng.com
- Dessins : N. Subirana
- Photos : R. Diez, P et L. Dubois, R. Dumoulin, J. Vial, LPO Loire, J.L. Corsin et O. Lépine.
- Impression : Chovanne & Dodevy



Papier recyclé



Conseil général  
**LOIRE**  
EN RHÔNE-ALPES